

## Appel à la poursuite du mandat de la Commission d'enquête sur le Burundi

Human Rights Watch, 18 juin 2021 Burundi : Le Conseil des droits de l'homme devrait poursuivre son examen minutieux de la situation et son travail en faveur de la justice et de la redevabilité. Lettre conjointe à l'attention des Représentants permanents des États Membres et Observateurs du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Genève (Suisse) Madame, Monsieur le Représentant permanent,

Lors de la 45<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (ci-après le Conseil), en octobre 2020, le Conseil a renouvelé le mandat de la Commission d'enquête (Col) sur le Burundi pour une année supplémentaire. Cette décision a permis au seul mécanisme indépendant ayant pour mandat de documenter les violations et atteintes aux droits humains de suivre et de faire rapport publiquement sur la situation au Burundi de poursuivre effectivement son travail. En adoptant la résolution 45/19, le Conseil a reconnu que des évolutions politiques n'équivalent pas à des changements en matière de droits humains et a affirmé sa responsabilité de soutenir les victimes et les survivants de violations et de continuer à œuvrer à améliorer la situation dans le pays. En amont de la 48<sup>ème</sup> session du Conseil (13 septembre-8 octobre 2021), nous vous écrivons afin d'exhorter votre délégation à soutenir les efforts visant à soutenir le Conseil poursuive son examen minutieux de la situation et son travail en faveur de la justice et de la redevabilité au Burundi. En l'absence d'améliorations structurelles et la lumière d'une récente augmentation des violations humaines contre les personnes persécutées comme des opposants au Gouvernement, nous considérons qu'il n'existe aucune base ni progrès mesurable qui justifieraient un abandon de l'approche actuelle ou un non-renouvellement du mandat de la Col. Lors de la session prochaine, au minimum, le Conseil devrait adopter une résolution reflétant la réalité du terrain, notamment via les éléments suivants. Lire l'intégralité de la Lettre

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});